

[Visa pour scolariser un enfant mineur dan un établissement primaire ou secondaire](#)

**Avertissement : la scolarisation des enfants résidant en Chine relève de la compétence de l'Etat chinois. La scolarisation en France d'enfants chinois dont aucun parent ne réside en France ne constitue pas un droit et un tel visa ne peut être accordé qu'à titre tout à fait exceptionnel.**

**Les documents sont présentés en 3 exemplaires : 1 original + 2 copies.**

**NB : cette catégorie de visa nécessite un délai d'instruction d'environ deux mois.**

- Deux formulaires de demande de visa de long séjour dûment complété en français ou en anglais et signé
- Trois photographies d'identité récentes
- Passeport + Photocopie de ses 5 premières pages du passeport ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons
- Pour les étrangers résidant en Chine : permis de résidence en cours de validité + photocopie de toutes les pages et mentions du permis de résidence
- Lettre de motivation rédigée par les parents exposant les raisons de la demande de visas + traduction en français ou anglais (original + copie)
- Certificat d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français portant le nom lisible du chef d'établissement et le cachet de l'institution (original + copie)
- Résultats scolaires de l'année précédente (originaux + copies)
- Autorisation signée par les parents autorisant l'hébergeant en France à accueillir l'enfant (sous forme d'acte notarié légalisé par le MAE chinois) + traduction en français ou en anglais + copies et photocopies des pièces d'identité des parents comportant leur signature
- Autorisation signée par les parents de sortie du territoire (sous forme d'acte notarié légalisé par le MAE chinois) + traduction en français ou en anglais + copie  
en cas de divorce : acte notarié de divorce légalisé avec mentions concernant la garde de l'enfant +traduction + copie
- acte de naissance notarié et légalisé par le Ministère chinois des Affaires Etrangères + traduction en français ou en anglais + copie
- Justificatifs de revenus des père et mère et éventuellement du tuteur + copies
- Attestation de prise en charge (selon modèle fourni par ce service) de la famille d'accueil en France. Joindre photocopie lisible de leur pièce d'identité signée et de leur permis de résidence français s'ils ne sont pas de nationalité française
- Justificatif des revenus financiers de la famille d'accueil sauf si celle-ci est choisie par une association organisatrice de séjours éducatifs agréée. Joindre un justificatif des conditions de logement de l'élève+justificatif de la régularité du séjour en France de la famille d'accueil + copies
- Certificats de vaccinations obligatoires (DTP et BCG) + copie
- Justificatif d'assurance responsabilité civile et couverture maladie pour la durée de la scolarité + copie